

Conseil Municipal

Guénange. Chenilles urticantes : il va encore falloir tendre le dos

Aïe. Les chenilles processionnaires n'ont pas fini de faire parler d'elles. En conseil municipal, le maire a donné des nouvelles qui grattent un peu...

Vu 32 fois Le 05/12/2018 à 05:00



Une présence qui risque de perdurer. Photo RL

En préambule au dernier conseil municipal, le maire Jean-Pierre La Vaullée a donné des nouvelles plutôt pessimistes pour le printemps prochain concernant l'invasion de chenilles processionnaires. « Le dossier est à Paris mais d'ores et déjà le préfet nous a avisés que le traitement chimique est abandonné car le fameux bacille de Thuringe (utilisable également contre la pyrale du buis NDLR) est maintenant interdit à l'épandage en France ».

Devant la levée de boucliers, il a également décidé de ne plus envisager l'abattage des chênes situés en bordure de forêt. Donc, s'il n'y a pas de fortes gelées cet hiver qui détruiraient les larves, les habitants continueront donc à se gratter l'an prochain...

Au fil du conseil

Les différents points techniques à l'ordre du jour ont été votés à l'unanimité. Une subvention non attendue de près de 20 000 € va permettre de terminer les clôtures autour des maternelles, de même, une somme 22 273 € de subventions sera versée aux associations. Enfin pour conclure, la Ville a cédé les dix dernières parcelles de la tranche 3 du cœur de ville soit 46 ares non viabilisés pour 200 000 €.